

## FEU EN ZONE MARECAGEUSE



### CONTEXTE

Le CTA engage, le samedi 10 mai 2025 pour un feu de végétation dans les marais de Sacy sur les communes de MONCEAUX et SACY LE GRAND. Une fiche établissement répertorié existe pour les marais.

Les marais de SACY LE GRAND sont un site Natura 2000 avec une superficie totale de 1394 hectares sur 8 communes.

### MOYENS ENGAGES

2 GIFF



G.SSO



VPC



FDF4



VATEL

Drones



### SITUATION À L'ARRIVÉE DES SECOURS

- ✓ Fumée noire visible mais difficile à localiser.
- ✓ Front de flamme de 500m en propagation libre à l'arrivée des 1<sup>er</sup> engins.
- ✓ Accès difficile pour les engins, demande de renfort en motopompe flottante.
- ✓ Présence de zone humide de type tourbière et cours d'eau à proximité directe des intervenants.

### 1ères ACTIONS ENGAGEES

- ✓ Réaction immédiate :
  - ✓ Attaque des deux flancs au moyen de LDV sur motopompes flottantes
  - ✓ Attaque au moyen des clés de portage (22 et 45)
- ✓ Phase réfléchie :
  - Analyse du plan ER et des accès dans les marais





### POINTS FAVORABLES

- La météo est favorable avec des températures peu élevées.
- Une connaissance de la commune et des spécificités du lieu.
- Engagement précoce de l'unité drone.
- Aide à la décision et aux reconnaissances avec l'emploi des drones.
- Evaluation rapide de la situation et des demandes de renfort en conséquence.
- Intervention feux de forêt conséquente une semaine auparavant sur un autre secteur.
- Un plan établissement répertorié est rédigé et communiqué aux intervenants du secteur.
- Présence sur les lieux du référent nautique dans la chaîne de commandement.
- Emplacement du CRM adéquat.



### AXES D'AMÉLIORATION

- Méconnaissance des accès, particulièrement dans les marais.
- Absence d'engagement de la structure en charge du site Natura 2000 (Syndicat Mixte Oise-Aronde) et de l'officier expert risques naturels
- Les accès dans le marais sont impraticables aux engins lourds (CCFM).
- Les bords des marais sont difficiles d'accès, et certains points sont inaccessibles en raison du relief et de la végétation dense.
- Absence de motopompe flottante sur certains CCFM, ce qui a limité l'efficacité de l'attaque du feu à certains endroits.
- Certains équipages CCFM n'étaient pas équipés de tenues complètes. (*absence de veste TSI*)
- Zone d'intervention très étendue engendrant une durée importante de reconnaissance.
- Un CCFM s'est enlisé au cours d'une progression.
- Déficit dans la préparation technique et organisationnelle pour ce type d'intervention.
- Manque d'équipement individuel pour le déplacement pédestre en zone marécageuse.
- Déplacement pédestre uniquement pour les SP. Aucune utilisation d'embarcation SP.
- Absence d'engagement de la spécialité nautique.



### ENSEIGNEMENTS À TIRER

- Aucun engin n'a été engagé directement dans les marais, ce qui a évité d'endommager les véhicules et d'aggraver la situation.
- L'extinction a été réalisée efficacement au moyen des battes à feu et des motopompes flottantes.
- Prêt de matériel non SP. (engin amphibie / motopompes flottantes)
- Etudier l'acquisition de matériel spécifique permettant le transport et/ou matériels au sein des zones humides.
- Collaboration avec les partenaires locaux dont le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).
- Révision du plan établissement répertorié sur la base des données du SMOA
- Connaissance secteur à approfondir avec des manœuvres en partenariat avec le SMOA

Rédacteur	Validateur	Approbateur
CNE ALIN	CNE ALIN	LCL VINCENT

### RESSOURCES DOCUMENTAIRES



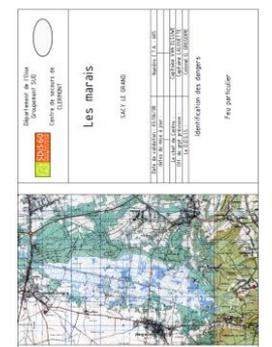
[GDO Feux de forêt et d'espaces naturels](#)



[GTO Lutte contre les feux de forêt et d'espaces naturels](#)



[ODO DDFEN](#)



[Plan ER 685 Les marais de Sacy le Grand](#)